

Règlement particulier du tournoi du TC Animer du 28/08/2026 au 06/09/2026

1. Officiels

- a. Juge-arbitre : Antoine Hochart (0485 50 01 78)
- b. Directeurs du tournoi : Gwen Misergue (0472 99 20 94)

2. Dates

Le tournoi se déroule du vendredi 28 août 2026 au dimanche 6 septembre 2026, sur 4 terrains extérieurs en "red court" (brique pilée synthétique) et 2 terrains intérieurs en "red court".

En fonction du déroulement du tournoi et des conditions météorologiques, les joueurs peuvent être amenés à jouer sur des terrains d'autres clubs sur d'autres surfaces.

3. Criterium

Le tournoi compte pour le Critérium du Brabant 2026 de Simples et de Simples Vétérans.

4. Epreuves organisées

SMII, SMIII, SMIV, SMV, SMVI

SM35 II, III, IV, V, VI

SM50 III, IV, V

SD II, III, IV, V

SD25 I, II, III, IV

5. Inscriptions

Uniquement via « [Tennis Wallonie-Bruxelles](#) »

Le Juge-arbitre se réserve le droit de refuser une inscription. Tout refus sera motivé.

6. Clôture des inscriptions

Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits.

Le mardi 25 août à 20h.

La clôture anticipée pour une catégorie ou plusieurs catégories est possible.

Les désinscriptions ne sont plus autorisées après le lundi 24 août à 20h.

7. Tirage au sort

Le mercredi 26 août 2025.

8. Mode de convocation

1er tour, uniquement via « Tennis Wallonie-Bruxelles»

2ème tour et suivants, à la table du juge-arbitre et/ou par téléphone.

Les horaires publiés sur « Tennis Wallonie-Bruxelles» étant la référence officielle.

9. Droit d'inscription

Le montant de l'inscription est dû dès la clôture des inscriptions : 20 €

10. Disponibilités demandées

WE : de 9h00 à 22h30 – Semaine : de 15h00 à 22h30

Le juge-arbitre essayera dans la mesure du possible de tenir compte des indisponibilités indiquées à l'inscription par le joueur, mais ceci n'est, en aucun cas, une obligation. Les joueurs sont tenus de mentionner dans les "remarques" toutes les épreuves auxquelles ils participent la même semaine.

11. La tenue réglementaire de tennis est obligatoire.

12. Balles

- a. Tout(e) joueur(euse) doit être en possession de 4 balles de tennis en bon état.
- b. Les balles seront fournies pour toutes les finales.

13. WO

Seuls les WO avec justificatif officiel seront excusés. Le document doit être envoyé directement à l'AFT Brabant.

14. Toute inscription implique l'adhésion au règlement général des tournois ainsi qu'au présent règlement particulier.

15. Le juge arbitre tranchera sans appel tous les cas non repris au règlement général de la FRBT et de l'AFT ou au présent règlement particulier.

Le juge-arbitre

Antoine Hochart